



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 121/2023
SÉANCE N° 6 DU 10 JUILLET 2023

CONGRÈS DE LA PRESSE HEBDOMADAIRE RÉGIONALE 2023 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SYNDICAT DE LA PRESSE HEBDOMADAIRE RÉGIONALE ET LAVAL AGGLOMÉRATION

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 4 juillet 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle (à partir de 17 h 19), Nicole Bouillon, Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 19), Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de 17 h 16), Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 11), Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 20), François Berrou (à partir de 17 h 14), vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard (à partir de 17 h 20), Isabelle Eymon, Olivier Barré (à partir de 17 h 16), Bruno Flécharde, Marcel Blanchet (à partir de 17 h 08), Patrice Morin et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient absents ou excusés

Gwénaél Poisson, Fabien Robin, vice-présidents, Julien Brocaïl, membre du bureau.

Étaient représentés

Bruno Bertier a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Antoine Caplan a donné pouvoir à François Berrou

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 13 juillet 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2023

**CONGRÈS DE LA PRESSE HEBDOMADAIRE RÉGIONALE 2023 –
APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE
SYNDICAT DE LA PRESSE HEBDOMADAIRE RÉGIONALE ET LAVAL
AGGLOMÉRATION**

Rapporteur : Florian Bercault

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant l'intérêt de soutenir le congrès de la presse hebdomadaire régionale qui contribue au rayonnement de l'agglomération de Laval et de la ville de Laval,

Considérant la convention de partenariat entre le syndicat de la presse hebdomadaire régionale et Laval Agglomération d'attribuer une subvention de 6 000 € TTC au syndicat de la presse hebdomadaire régionale au titre de l'année 2023, sur le budget communication,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les termes de la convention de partenariat établie entre le syndicat de la presse hebdomadaire régionale et Laval Agglomération sont approuvés.

Article 2

Laval Agglomération s'engage à verser la somme de 6 000 € TTC au syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale, correspondant à la communication faite autour de la marque et aux prestations réalisées par le syndicat de la presse précisées dans l'article 3 de la convention.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230710-S06-BC-121-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2023

Mise en ligne : 18-07-23